Nations Unies $S_{2008/10/Add.33}$



Conseil de sécurité

Distr. générale 29 août 2008 Français Original : anglais

Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen

Additif

Conformément à l'article 11 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, et en application du paragraphe 7 de la note du Président en date du 19 décembre 2007 (S/2007/49), le Secrétaire général présente l'exposé succinct ciaprès.

La liste complète des questions dont le Conseil de sécurité était saisi au 2 août 2008 figure dans le document S/2008/10/Add.30 du 8 août 2008.

On trouvera dans le présent additif la liste des questions sur lesquelles le Conseil de sécurité s'est prononcé au cours de la semaine achevée le 23 août 2008. Les dates indiquées pour chaque question sont celles de la première et de la plus récente des séances que le Conseil y a consacrées.

Non-prolifération des armes de destruction massive

(22 avril 2004; 18 août 2008)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à sa 5955^e séance, le 18 août 2008.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

(11 juin 2004; 18 août 2008)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à sa 5956^e séance, le 18 août 2008. En vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Conseil a invité Ashraf Jehangir Qazi, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Soudan et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan, à participer à la séance.

La situation en Somalie (17 mars 1992; 19 août 2008)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à sa 5957^e séance, le 19 août 2008. Conformément à l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, le Conseil a invité le représentant de la Somalie, qui en avait fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. Il a mis aux voix le projet

08-51352 (F) 281008 291008

de résolution S/2008/556, élaboré au cours de consultations préalables, qui a été adopté à l'unanimité et est devenu la résolution 1831 (2008).

La situation au Timor-Leste (15 décembre 1975; 19 août 2008)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à ses 5958^e et 5959^e séances, le 19 août 2008. À la 5958^e séance, conformément à l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, le Conseil a invité les représentants de l'Australie, du Brésil, du Japon, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, du Portugal et du Timor-Leste, qui en avaient fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. En vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Conseil a invité Atul Khare, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et Chef de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), à participer à la séance. À la 5959^e séance, conformément à l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, le Conseil a invité le représentant du Timor-Leste, qui en avait fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. Le Président a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2008/29).

Paix et sécurité en Afrique (25 septembre 2007; 19 août 2008)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à sa 5960^e séance, le 19 août 2008. Conformément à l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, le Conseil a invité le représentant de la Mauritanie, qui en avait fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. Le Président a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2008/30).

La situation en Géorgie (8 octobre 1992; 19 août 2008)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à sa 5961^e séance, le 19 août 2008. Conformément à l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, le Conseil a invité le représentant de la Géorgie, qui en avait fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. En vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Conseil a invité B. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, à participer à la séance.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme (12 septembre 2001; 21 août 2008)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à ses 5962^e et 5964^e séances, les 19 et 21 août 2008. À la 5962^e séance, conformément à l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, le Conseil a invité le représentant de l'Algérie, qui en avait fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. Le Président a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2008/31). À la 5964^e séance, conformément à l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, le Conseil a invité le représentant du Pakistan, qui en avait fait la demande, à participer, sans droit de vote, à l'examen de la question. Le Président a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2008/32).

2 08-51352

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

(3 octobre 2000; 20 août 2008)

Le Conseil de sécurité a repris l'examen de la question à sa 5963^e séance, le 20 août 2008. En vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Conseil a invité B. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la séance.

3 08-51352